



Département du Gard

**MARCHES PUBLICS
DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**ACQUISITION DE BASES DE
DONNEES CARTOGRAPHIQUES
DECRIVANT L'OCCUPATION
DES SOLS A GRANDE ECHELLE
SUR LES TERRITOIRES DU
SCOT UZEGE PONT DU GARD**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| CHAPITRE 1. CONTEXTE | 4 |
| ARTICLE 1.1 CONTEXTE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL | 4 |
| ARTICLE 1.2 CONTEXTE LOCAL | 4 |
| CHAPITRE 2. OBJET | 6 |
| CHAPITRE 3. STRUCTURE DE LA MISSION | 7 |
| ARTICLE 3.1 PILOTAGE DE L'ELABORATION DU SCOT | 7 |
| 3.1.1 PILOTAGE POLITIQUE ET DECISIONNEL | 7 |
| 3.1.2 COMMISSIONS CONSULTATIVES | 7 |
| ARTICLE 3.2 ROLE DES INTERVENANTS | 8 |
| 3.2.1 ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT | 8 |
| 3.2.2 ROLE DE L'EQUIPE TECHNIQUE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT | 8 |
| 3.2.3 ROLE DU BUREAU D'ETUDE | 8 |
| CHAPITRE 4. DEFINITION DE LA MISSION | 9 |
| ARTICLE 4.1 METHODOLOGIE GENERALE | 9 |
| ARTICLE 4.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | 9 |
| 4.2.1 LA BASE DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES DE L'OCCUPATION DES SOLS 2001 | 9 |
| 4.2.2 LA BASE DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES DE L'OCCUPATION DES SOLS 2012 | 9 |
| 4.2.3 LES FICHIERS DE LEGENDE POUR CHAQUE NIVEAU DE LA NOMENCLATURE | 10 |
| 4.2.4 LA BASE DE DONNEES DES CONTROLES TERRAIN | 10 |
| 4.2.5 LE RAPPORT FINAL | 10 |
| ARTICLE 4.3 CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES | 11 |
| 4.3.1 ECHELLE D'EXPLOITATION DES BASES DE DONNEES | 11 |
| 4.3.2 UNITE MINIMALE DE COLLECTE | 11 |
| 4.3.3 TOLERANCE DE GRAIN | 11 |
| 4.3.4 TYPES D'OBJETS ET TOPOLOGIE | 12 |
| 4.3.5 ECHANTILLONS DE VALIDATION | 13 |
| 4.3.6 NOMENCLATURE | 13 |
| 4.3.7 STRUCTURE DE LA TABLE ATTRIBUTAIRE | 13 |
| ARTICLE 4.4 SUIVI DE L'OPERATION | 14 |
| ARTICLE 4.5 VERIFICATIONS | 15 |
| ARTICLE 4.6 LE CALENDRIER DE LA MISSION | 15 |
| ARTICLE 4.7 LES RESSOURCES DISPONIBLES A VALORISER | 15 |
| ARTICLE 4.8 DROIT D'USAGE DES DONNEES PRODUITES | 16 |
| CHAPITRE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE | 17 |
| ARTICLE 5.1 DONNEES MISES A DISPOSITION | 17 |
| ARTICLE 5.2 DONNEES SUPPORT A LA PHOTO-INTERPRETATION | 17 |

ARTICLE 5.3 DONNEES EXTERNES MISES A DISPOSITION

18

ARTICLE 5.4 AUTRES DONNEES

18

CHAPITRE 1. CONTEXTE

ARTICLE 1.1 CONTEXTE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Par délibération en date du 12 décembre 2012, le Syndicat Mixte du SCoT Uzège Pont du Gard a décidé, conformément à ses statuts et sur le périmètre arrêté, d'engager la procédure de révision de son schéma de cohérence territoriale.

Afin de conduire cette révision dans de bonnes conditions et dans le respect des exigences fixées par le législateur, il convient de faire le bilan des consommations foncières depuis la date d'approbation du SCoT, le 15 février 2008.

ARTICLE 1.2 CONTEXTE LOCAL

La révision du SCoT répond aussi à la volonté des élus locaux de disposer d'un outil de planification intercommunale, d'aménagement et de développement durables harmonieux, coordonnée et maîtrisée du territoire cohérent avec les nouvelles dispositions législatives.

Le territoire de l'Uzège Pont du Gard est situé à l'Est du département du Gard, à 20 km de Nîmes. Il se situe au carrefour entre 4 agglomérations (Avignon, Nîmes, Bagnols-sur-Cèze et Alès), à l'intersection du couloir rhodanien et de l'arc méditerranéen. Le territoire occupe une position stratégique dans le Gard.

Il s'étend :

- σ Du Nord au Sud, de la vallée du Rhône aux contreforts cévenols ;
- σ D'Est en Ouest, de la vallée du Gardon à la vallée de la Cèze.

Le périmètre du SCoT Uzège Pont du Gard est composé de 2 structures intercommunales :

| Communautés de Communes | Communes Membres | Population INSEE 2012 | Superficie (km ²) |
|-------------------------|------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Pays d'Uzès | 31 | 26 822 | 441 |
| Pont du Gard | 17 | 24 600 | 254 |
| TOTAL | 48 | 51 422 | 695 |

Tableau 1- Liste des intercommunalités

Le territoire d'étude comptabilise au total 48 communes, pour une surface de 695 km² et une population de 51 422 habitants. Il se superpose au Pays Uzège Pont du Gard.

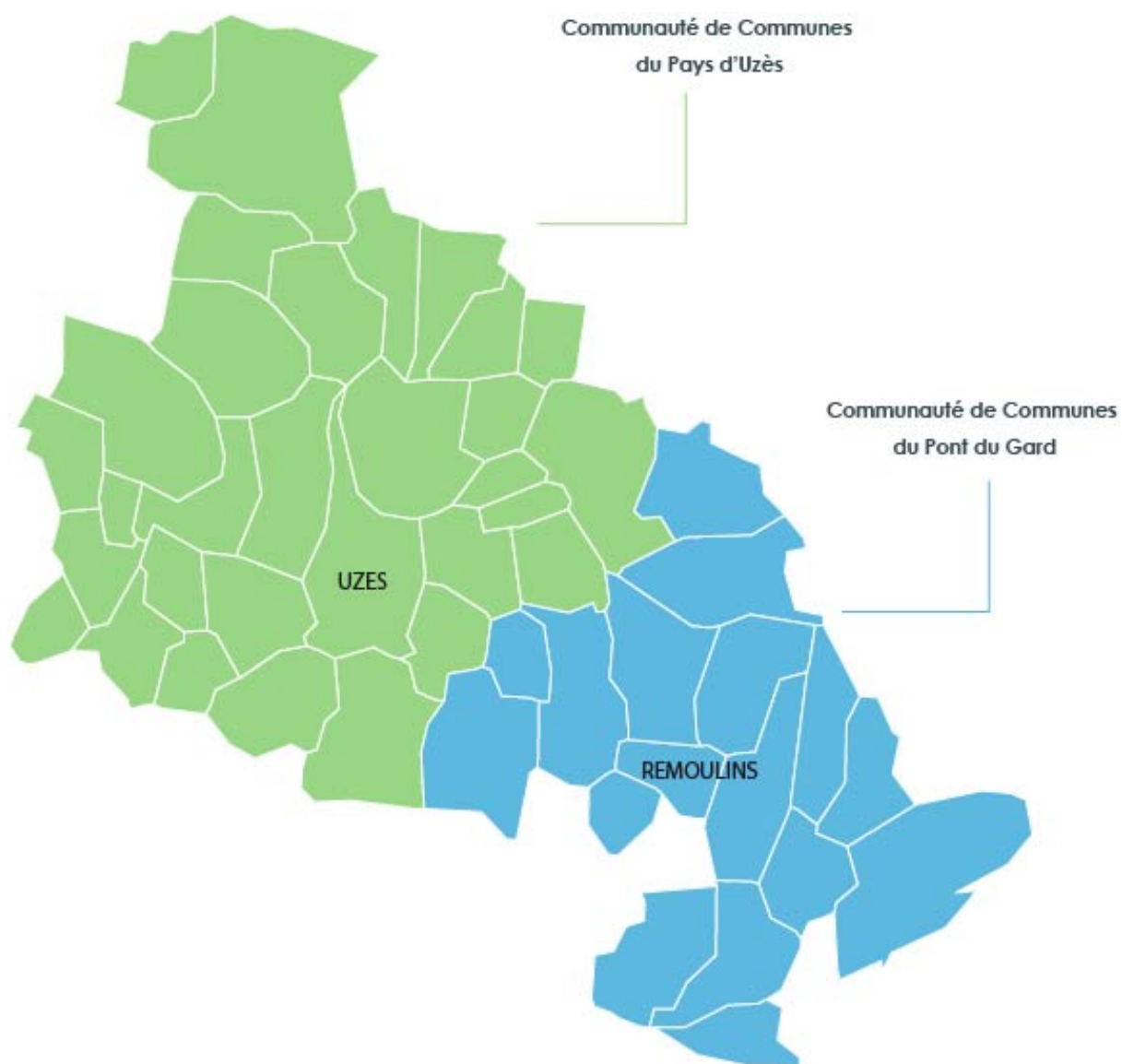


Figure 1- Territoire du SCoT de l'Uzège Pont du Gard (réalisation SCoT - source géoportail)

CHAPITRE 2. OBJET

Le présent marché a pour objet de doter le syndicat mixte du SCoT d'une base de données cartographiques décrivant l'occupation des sols du territoire de façon homogène, à deux dates (2001 et 2012), et selon une nomenclature en 24 postes imbriqués en quatre niveaux et d'analyser qualitativement les dynamiques spatiales.

CHAPITRE 3. STRUCTURE DE LA MISSION

ARTICLE 3.1 PILOTAGE DE L'ELABORATION DU SCoT

3.1.1 Pilotage politique et décisionnel

Le Bureau

Le pilotage du SCoT est assuré principalement par le bureau du Syndicat Mixte du SCoT qui est composé de 12 membres. Le bureau du Syndicat Mixte assure donc le pilotage politique de l'élaboration du Schéma et le pilotage des bureaux d'études.

Le Comité Syndical, organe exécutif et délibérant du Syndicat Mixte, sera tenu au courant de l'avancée des travaux de l'étude. Ainsi, les rendus intermédiaires du bureau d'études devront lui être présentés. Il valide les propositions faites par le Comité de pilotage à chaque phase de la procédure.

L'équipe technique assure le suivi technique du projet. Dans ce cadre, il fait régulièrement le point d'avancement des travaux, examine leurs rendus respectifs et recadre, le cas échéant, les propositions et/ou conclusions formulées. Il émet des avis techniques communiqués aux élus. Sous l'autorité du président du Syndicat mixte, il est composé du service administratif du Syndicat mixte

Le Comité technique sera mis en place dès le démarrage, il comprendra :

- σ Bureau du Syndicat Mixte,
- σ L'équipe technique du Syndicat,
- σ Personnes Publiques Associées restreintes (DDTM du Gard, CR Languedoc-Roussillon, CG du Gard, CCI de Nîmes, Chambre d'Agriculture du Gard, CMA du Gard)
- σ L'agence d'urbanisme des régions nîmoises et alésiennes

Ce comité est conçu comme une instance de travail. A ce titre, il examine et valide le contenu des phases de travail et documents produits. Relais auprès du territoire et des partenaires, il assure la concertation sur le projet et ses orientations avec la population, les instances territoriales et les partenaires associés.

3.1.2 Commissions consultatives

Les Commissions thématiques et territoriales

Rassemblant les forces vives du territoire (élus, institutionnels, socioprofessionnels, associatifs...), ces commissions sont un lieu de réflexion, de discussions et de débats qui permettent, sur la base des éléments proposés, de

mettre en relief les enjeux, les fragilités et les opportunités du territoire, ainsi que les grandes orientations pour les années à venir.

Chaque commission est représentée par un vice-président du Syndicat.

ARTICLE 3.2 RÔLE DES INTERVENANTS

3.2.1 Rôle du Syndicat Mixte du SCoT

Le Syndicat mixte du SCoT Uzège Pont du Gard conclut le contrat de marché public, représenté par son Président. Le Syndicat mixte est chargé :

- σ d'assurer le pilotage général de l'opération et, en particulier, l'intervention du prestataire retenu à l'issue de la consultation ;
- σ d'animer les réunions du groupe de pilotage, les réunions de validation, les réunions avec les personnes publiques associées, les commissions ainsi que les réunions publiques ;
- σ d'assurer la coordination de la démarche avec celle des SCoT et territoires limitrophes, ...

3.2.2 Rôle de l'équipe technique du Syndicat Mixte du SCoT

- σ d'assurer le suivi administratif et financier ;
- σ d'organiser la présente consultation ;
- σ de s'assurer du respect de la procédure;
- σ assurer le suivi technique de l'étude réalisée par le prestataire: coordination générale des études, veille de la cohérence des orientations par rapport aux principes d'aménagement du territoire,
- σ constituer un relais et un appui auprès des instances politiques du maître d'ouvrage : participation aux réunions du Syndicat mixte, assistance pédagogique, aide à la décision.

3.2.3 Rôle du bureau d'étude

Le prestataire, titulaires du marché publics de prestation intellectuelle, assurera les missions définies dans le présent cadre de consultation. A ce titre, il sera chargé de :

- σ réaliser la base de donnée cartographique
- σ une analyse qualitative de la consommation d'espace

- σ réaliser les documents de synthèse dans son domaine, en particulier ceux qui seront utiles à la concertation avec la population.

CHAPITRE 4. DEFINITION DE LA MISSION

ARTICLE 4.1 METHODOLOGIE GENERALE

- σ Acquisition d'une base de données cartographique décrivant l'occupation des sols en 2012. Cette prestation sera réalisée à partir d'une orthophotographie 2012
- σ Acquisition d'une base de données cartographique décrivant l'occupation des sols à grande échelle en 2001. Cette prestation s'effectuera à partir d'une orthophotographie 2001.
- σ Réalisation d'une analyse illustrée et explicative des dynamiques spatiales sur le territoire du SCoT

Les expertises commandées permettront d'observer les tendances, les évolutions et les spécificités locales pour mettre le territoire en perspective et alimenter le SCoT en tant que démarche de prospective stratégique. Il s'agit bien de s'interroger sur le devenir du territoire et de questionner sa durabilité.

ARTICLE 4.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Le prestataire livrera au coordonnateur :

4.2.1 La base de données cartographiques de l'occupation des sols 2001

Nom du fichier : OCSOL_GE_UZEGE_PONTDUGARD_2001

Format : fichier pour MapInfo

Projection : système légal RGF93 en projection Lambert 93

Métadonnées : conformes à la norme ISO 19115 et exportables en xml selon la norme ISO 19139 (INSPIRE) remplissage exhaustif du fichier EXCEL

Contenu : polygones saisis et classés selon les caractéristiques fonctionnelles

4.2.2 La base de données cartographiques de l'occupation des sols 2012

Nom du fichier : OCSOL_GE_UZEGE_PONTDUGARD_2012

Format : fichier pour MapInfo

Projection : système légal RGF93 en projection Lambert 93

Métadonnées : conformes à la norme ISO 19115 et exportables en xml selon la norme ISO 19139 (INSPIRE) remplissage exhaustif du fichier EXCEL

Contenu : polygones saisis et classés selon les caractéristiques fonctionnelles

4.2.3 Les fichiers de légende pour chaque niveau de la nomenclature

Format : fichier pour MapInfo et fichier .qml pour QGIS

Code couleur et libellés des classes de légende : cf nomenclature en annexe

4.2.4 La base de données des contrôles terrain

Toutes les informations ne sont pas décelables sur l'orthophotographie : de nombreuses vérifications terrain seront nécessaires afin de vérifier et compléter le travail de photo-interprétation. Une base de données rassemblant tous ces relevés ponctuels effectués sur le terrain sera livrée.

- σ Format : fichier pour MapInfo
- σ Projection : système légal RGF93 en projection Lambert 93
- σ Contenu minimum :
 - ∞ la position géographique (x,y) des points contrôlés,
 - ∞ la date du contrôle terrain (jour / mois / année),
 - ∞ l'occupation du sol d'après l'orthophotographie 2001,
 - ∞ l'occupation du sol d'après l'orthophotographie 2012,
 - ∞ l'occupation du sol affectée pour 2001 après l'observation sur le terrain,
 - ∞ l'occupation du sol affectée pour 2012 après l'observation sur le terrain,
 - ∞ une photographie prise lors du contrôle terrain.

4.2.5 Le rapport final

Le rapport final devra présenter la méthodologie appliquée et comprendra obligatoirement :

PARTIE 1 : Rapport explicatif de la base de données

- σ une note générale décrivant précisément les méthodes adoptées de manière à ce qu'une tierce personne soit capable de refaire le travail à l'identique. Cette note comprendra également les logiciels et équipes mobilisées
- σ les difficultés rencontrées par phase (zones test, résultats, règles adoptées, ..)

- σ les difficultés rencontrées globalement, par postes, par région, ...
- σ et les solutions apportées
- σ les limites des traitements dues à certaines spécificités des images, ou des zones tests
- σ les matrices de confusion pour les zones tests
- σ le compte-rendu des contrôles terrain
- σ un diaporama qui reprendra les grandes étapes du projet et une description pédagogique et illustrée de celui-ci en insistant notamment sur la description des différentes classes et des difficultés et limites de la donnée.

PARTIE 2 : Analyse Illustrée des dynamiques spatiales

Le rapport final sera livré aux formats bureautiques habituels (Microsoft Word, Excel, Powerpoint) et au format pdf. Les cartes de la partie 2 seront livrées en pdf avec couche.

ARTICLE 4.3 CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

4.3.1 Echelle d'exploitation des bases de données

La précision des bases de données produites doit permettre une utilisation optimale entre le 1/5 000e et le 1/10 000e.

Une échelle de numérisation de l'ordre du 1/2 500e (affichage écran) est un minimum. L'utilisation de zooms plus précis est conseillée pour réaliser la photo-interprétation des zones complexes.

4.3.2 Unité minimale de collecte

L'unité minimale de collecte correspond à la plus petite unité spatiale cartographiée.

Toute unité d'occupation du sol homogène dont la surface est supérieure ou égale à l'UMC constituera un polygone dans la base SIG et sera à affecter dans une des classes de la nomenclature.

L'UMC est précisée pour chacun des postes de la nomenclature. Elle varie de 500 m² à 2 500 m².

4.3.3 Tolérance de grain

La tolérance de grain correspond à la distance entre les points formant un arc ou un polygone. Un nombre de points suffisant doit être numérisé afin de respecter le

plus possible la précision des référentiels images mis à disposition (résolution 20 cm pour l'ortho 2012, ou 50 cm pour l'ortho 2001)

A l'échelle de numérisation du 1/2 500e, l'écart moyen constaté entre l'image et les éléments vectorisés devra être inférieur au millimètre dans 95% des cas.

4.3.4 Types d'objets et topologie

Les bases de données décrivant l'occupation des sols ne contiendront que des polygones.

Le prestataire portera une attention particulière au respect de la cohérence géométrique des données et dans le respect des règles suivantes :

- σ pas de superpositions de polygones,
- σ pas de discontinuités entre les polygones (y compris pas de trous dans les polygones),
- σ pas de micro-polygones (sliver polygones),
- σ pas de fermetures anormales des polygones (papillons),
- σ pas de nœuds inutiles d'un point de vue topologique (pseudo-nœuds),
- σ pas de segments inutiles (dangles),
- σ pas de label manquant dans les polygones,
- σ pas de polygones jointifs ayant la même occupation du sol.

Le prestataire devra être équipé des outils nécessaires au respect intégral des règles topologiques.

L'ensemble des objets devra être cohérent avec le Référentiel à Grande Echelle (RGE®) et en particulier avec la BD TOPO® de l'IGN© et le trait de côte Histolitt (TCH) du SHOM.

Pour les thèmes « Réseau routier et espaces associés », « Réseau ferroviaire et espaces associés » et « Canal », les objets représentés en linéaire dans la BD Topo devront ainsi être inclus dans la surface digitalisée (si largeur supérieure à 4 mètres conformément à la nomenclature). Si des écarts sont détectés, ceux-ci devront être mentionnés, sous forme d'une couche SIG distincte représentant les objets de la BD Topo qui sortent de ces objets surfaciques.

Au-delà du respect des règles de topologie pour chacune des bases de données (2001 et 2012), il convient que les bases de données soient cohérentes. Pour se faire, la base de donnée 2001 devra être produite à partir des polygones saisis dans la base de données 2012, notamment par découpe, agrégation ou modification de polygones existants.

Toutes les erreurs topologiques, à l'exception de celles validées avec le maître d'ouvrage et reconnues comme des exceptions, devront être corrigées.

4.3.5 Echantillons de validation

Huit échantillons de validation des données 2001 et 2012 seront demandés avant le lancement de la production.

Les zones sur lesquelles les échantillons doivent être produits seront fournies par le coordonnateur au prestataire à la date de démarrage de l'étude. Elles se situeront à l'intérieur du périmètre à couvrir et n'excéderont par 1 km² chacune. Elles porteront sur les postes difficiles de la nomenclature :

- σ Zones économiques et parkings
- σ Bâti diffus en espaces agricole
- σ Cours d'eau

Les échantillons de validation seront remis par le prestataire pour vérification et validation par le coordonnateur au plus tard 1 mois après la fourniture des données nécessaires à leur réalisation.

4.3.6 Nomenclature

La nomenclature retenue permet de cartographier l'ensemble des occupations du sol présentes sur le territoire du SCoT Uzège Pont du Gard.

Elle s'inspire des nomenclatures utilisées par le CRIGE PACA et SIG-LR dans leurs bases d'occupation des sols à moyenne échelle (Corine Land Cover adapté aux milieux méditerranéens), et tient compte des travaux actuellement en cours pour les faire évoluer vers la grande échelle.

Le tableau en annexe présente les postes de la nomenclature, leur imbrication en quatre niveaux et les surfaces minimales à cartographier pour chacun des postes.

Cette nomenclature n'est pas figée. Elle pourra évoluer en fonction des résultats d'interprétation des zones-tests et de l'avis argumenté du prestataire.

4.3.7 Structure de la table attributaire

Les structures des tables des bases de données 2001 et 2012 devront respecter le modèle suivant :

| Nom de la colonne | Description du contenu | Type de la variable |
|--------------------|---|---------------------|
| id | Identifiant de l'objet | |
| NIV1_01 NIV1_12 | Code de l'occupation du sol dans le niveau 1 de la nomenclature pour l'année 2001 / 2012 | Entier |
| NIV2_01 NIV2_12 | Code de l'occupation du sol dans le niveau 2 de la nomenclature pour l'année 2001 / 2012 | Entier |
| NIV3_01 NIV3_12 | Code de l'occupation du sol dans le niveau 3 de la nomenclature pour l'année 2001 / 2012 | Entier |
| NIV4_01 NIV4_12 | Code de l'occupation du sol dans le niveau 4 de la nomenclature pour l'année 2001 / 2012 | Entier |
| LIB4_01 LIB4_12 | Libellé de l'occupation du sol dans le niveau 4 de la nomenclature pour l'année 2001 / 2012 | Texte |
| ShapeArea_m2 | Surface du polygone de niveau 4 en m ² | Réel double |

ARTICLE 4.4 SUIVI DE L'OPERATION

L'objet du marché est de disposer d'une base de données de la meilleure qualité possible, cette qualité pouvant s'exprimer bien sûr par l'exactitude des productions du prestataire, mais également par la connaissance du produit réalisé et des conditions de son élaboration.

Dans cette perspective, le coordonnateur établira tout au long de l'opération un dialogue continu avec le prestataire permettant d'améliorer au maximum la qualité globale du produit. Il s'appuiera sur :

- σ la mise en place d'un comité technique de suivi de l'opération ;
- σ des réunions de suivi, pour les débuts et fins des principales étapes de la prestation :
 - ∞ réunion de lancement,
 - ∞ réunion de validation des échantillons,
 - ∞ réunion de présentation des bases de données 2001 et 2012,
 - ∞ réunion de présentation par le prestataire pour validation du rapport final.

Le candidat devra intégrer dans son offre de planning ce suivi.

ARTICLE 4.5 VERIFICATIONS

Les vérifications suivantes seront réalisées:

- σ Exhaustivité et conformité des livrables,
- σ Vérification du respect des UMC
- σ Vérification des règles de topologie

Vérification aléatoire de l'affectation des classes d'occupation des sols. Un taux de fiabilité de la photointerprétation supérieur à 90% est visé. Le titulaire veillera à maintenir ce niveau de qualité pour les postes réputés difficiles.

Le coordonnateur disposera de 1 mois à partir de la livraison pour réaliser ses contrôles. Le délai dont disposera le titulaire pour effectuer la reprise est fixé à 3 semaines.

En cas de non-respect des critères techniques demandés au CCTP le coordonnateur se réserve le droit de refuser les données. Le prestataire soumettra alors à l'approbation du maître d'ouvrage les mesures correctives à apporter pour rendre conforme les prestations et sera tenu de prendre à sa charge la correction des erreurs relevées.

ARTICLE 4.6 LE CALENDRIER DE LA MISSION

La production de l'occupation du sol par le titulaire du marché peut être décomposée de la façon suivante. Le candidat devra en tenir compte dans son offre de planning.

- Étape n°1 : test de production sur les échantillons de validation d'une surface totale de 8 km² pour les années 2001 et 2012;
- Étape n°2 : validation de la méthode de production ;
- Étape n°3 : corrections éventuelles ;
- Étape n°4 : généralisation de la production à l'ensemble du territoire ;
- Étape n°5 : contrôle qualité.
- Etape n°6 : réalisation de l'étude qualitative de la consommation d'espace

ARTICLE 4.7 LES RESSOURCES DISPONIBLES A VALORISER

Les données cartographiques réalisées sur le territoire seront mises à disposition par le Syndicat Mixte de chaque commune et de chaque intercommunalité composant le territoire du SCoT

ARTICLE 4.8 DROIT D'USAGE DES DONNEES PRODUITES

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire est l'option A telle que définie au chapitre V du C.C.A.G.-P.I.

Le titulaire du marché cède à titre exclusif l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats permettant au SCoT Uzège Pont du Gard de les exploiter librement.

Les données acquises dans le cadre du présent marché ont ainsi vocation à être :

- σ mises à disposition de l'ensemble des EPCI membres du SCoT Uzège Pont du Gard pour leurs besoins propres,
- σ mises à disposition de l'ensemble des communes couvertes par le SCoT Uzège Pont du Gard pour leurs besoins propres,
- σ mises à disposition de l'AUDRNA,
- σ mises à disposition des délégataires, concessionnaires et prestataires de service dans le cadre de leurs missions pour le compte du SCoT Uzège Pont du Gard et de ses EPCI, et communes
- σ diffusées sur les sites internet du SCoT Uzège Pont du Gard, des EPCI, des communes
- σ diffusées par le biais de plaquettes.

Dans le cas où le prestataire souhaiterait utiliser un échantillon de celles-ci pour présenter son activité, il devra en faire la demande auprès du SCoT Uzège Pont du Gard.

CHAPITRE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

Dans son mémoire technique, le candidat décrira précisément les méthodes et moyens mis en œuvre pour atteindre le résultat attendu :

Méthodologie proposée et détaillée :

pour la réalisation de la prestation

pour le contrôle qualité effectué avant le rendu final

Moyens humains :

nom du responsable chargé de l'exécution des travaux, adresse, téléphone

effectif propre à l'entreprise mis en place pour l'exécution des travaux

CV des personnes

Planning prévisionnel

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation. Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes à condition de considérer comme minimales les prescriptions techniques du C.C.T.P en matière de :

- σ Livrable attendus et caractéristiques techniques
- σ Tolérance de grain,
- σ Type d'objets et topologie.

ARTICLE 5.1 DONNEES MISES A DISPOSITION

Les données seront mises à disposition sur un support informatique physique fourni par le prestataire (disque dur).

Elles seront restituées et ne pourront en aucun cas être utilisées pour d'autres études ou rapports.

ARTICLE 5.2 DONNEES SUPPORT A LA PHOTO-INTERPRETATION

Les photographies aériennes suivantes seront mises à disposition du prestataire. Elles serviront de référentiels au travail de photo-interprétation nécessaire à la production des bases de données.

| Source | Territoire couvert | Edition | Date prise de vue | Disponibilité | Résolution |
|-----------------|-------------------------|---------|-------------------|---------------|------------|
| BD Ortho IGN | Gard | 2001 | 2001 | disponible | 50 cm |
| SIG LR | Languedoc Roussillon | 2012 | 2012 | disponible | 20 cm |

Les données seront fournies au format ECW, en projection Lambert 93.

ARTICLE 5.3 DONNEES EXTERNES MISES A DISPOSITION

Après signature d'un acte d'engagement, les données suivantes pourront être mises à disposition du prestataire sur le territoire du SCoT :

BD parcellaire® V1.2 - IGN© - Edition 2011 et éditions plus récentes

BD Topo® V2 - IGN© - Edition 2010

Trait de côte Histolitt (TCH) du SHOM

des photographies aériennes numérisées IGN© - 1990 sur le territoire du SMCG

BD Ortho® - IGN© - Edition 2001

BD Ortho® - IGN© - Edition 2011 (prise de vue juin 2010)

Scan 25® V2 - IGN©

Registre Parcellaire Graphique (RPG) - 2010

ARTICLE 5.4 AUTRES DONNEES

Sous réserve de leur existence et de leurs droits d'usage, d'autres données pourront être fournies au prestataire si celui-ci les juge utiles et nécessaires à la prestation.

D'autres données exogènes pourront être utilisées par le prestataire (images satellites par exemple) à condition que leur utilisation soit mentionnée et argumentée.